



HAL
open science

L'accord Verbe-Sujet

Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Sophie Prévost. L'accord Verbe-Sujet. Christiane Marchello-Nizia; Bernard Combettes; Sophie Prévost; Tobias Scheer. Grande Grammaire Historique du Français, 2, De Gruyter Mouton, pp.1331-1337, 2020, 978-3-11-034553-7. halshs-03095537

HAL Id: halshs-03095537

<https://shs.hal.science/halshs-03095537>

Submitted on 9 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Tu n'as pas vu sa galerie, **non** ? Viens voir sa galerie ! » (Feydeau, *Le Dindon*, 1896, a. I, sc. 9)

« tu ne te figures pas que c'est tous les jours comme ça, **non** ? Tu te tromperais, tu sais. (Dorgelès, *Les Croix de bois*, 1919, p. 16)

« Tu sais où il est, Hécart ? il est à Domrémy, **non** ? (Sartre, *La Nausée*, 1938, p. 70)

« Tu te débrouilles, **oui** ? Seul, **oui** ? Tu as un métier, **oui** ? Alors qu'est-ce que ça peut te foutre ? » (Jean Giono, *Batailles dans la montagne*, 1937, p. 1023).

Références bibliographiques :

Asher, Hardt et Busquets 2001 ; Behr et Lefevre 2005 ; Benveniste 1966 ; Busquets 2006 ; Craenenbroeck et Temmerman 2018 ; Deulofeu 1977, 2003 ; Fuchs 1983 ; Hennig 2013 ; Ingham et Roger 2016 ; Larrivée 1994 ; Lefevre 1999, 2001, 2014 ; Le Goffic 1993 ; Meillet 1906-1908 ; Milner 1978 ; Pitavy et Bigot 2008 ; Ponchon 1994 ; Reid 1939 ; Spitzl-Dupic 2016.

35.5 L'accord Verbe-Sujet

La question de l'accord – ou plutôt du non-accord – entre le verbe et le sujet (au niveau du cas jusqu'en moyen français (MF), et du nombre, du genre et de la personne) reste prégnante jusqu'au français pré-classique, et même classique, époque à laquelle, sous la pression normative, la plupart des difficultés se résolvent, même si certaines subsistent encore aujourd'hui. A l'origine de ce marquage « défaillant » de la relation entre le verbe et le sujet se trouvent des facteurs d'ordre syntaxique, sémantique et discursif, susceptibles d'interagir. On envisagera ici les contextes dans lesquels l'accord fait le plus souvent difficulté et / ou a connu une évolution : les constructions impersonnelles, les syntagmes collectifs et les syntagmes coordonnés, les propositions relatives et certaines constructions attributives.

35.5.1 Les problèmes d'accord dans les constructions impersonnelles

Contrairement à ce qui s'observe par ailleurs (voir ci-dessous 35.5.2), la question du sémantisme des GN (groupes nominaux) concernés ne joue ici aucun rôle, la possible ambiguïté sur le caractère singulier ou pluriel n'étant pas en cause.

Pour ce qui concerne les constructions impersonnelles ayant une contrepartie personnelle (voir Combettes et Prévost 2017 et 35.3.1.3 pour une analyse plus détaillée), le flottement de l'accord, conjugué à la possible non expression du pronom impersonnel *il* et à la mobilité positionnelle du sujet – et de l'objet dans une moindre mesure – dans les constructions personnelles, rend parfois difficile l'interprétation de la construction. En toute rigueur, dans une construction personnelle où le GN a fonction de sujet, on s'attend à ce qu'il soit au cas sujet (ex. (a) ci-dessous), qu'il est intéressant de mettre en relation avec (a'), dix vers plus loin, où le GN est au cas régime), et dans une construction impersonnelle, où il a une fonction s'apparentant à celle d'un complément, à ce qu'il soit au cas régime (b) :

(a) *Atant i vint uns paiens, Valdabrun.* (*Roland*, ca 1100, v. 617)

'Alors y vint un païen, Valdabrun.'

(a') *Après i vint un païen, Climorins.* (*Roland*, v. 627)

'Après [il] y vint un païen, Climorin.'

(b) *ainz alerent par la lande par la gastine en la voie ou il ne croist ne flor ne fruit.* (*Graal*, ca 1225, p. 197c)

'mais [ils] allèrent par la lande et les friches, dans la voie où il ne croît ni fleur ni fruit.'

Mais la défaillance de la déclinaison dès l'AF (→ 30.1) entraîne des cas de non-accord casuel, auxquels s'ajoutent les cas de non-accord en nombre (et dans une moindre mesure en genre). Cette situation s'observe en l'absence du pronom *il*, comme dans l'exemple ci-dessous, où se conjuguent des indices contradictoires : un verbe au singulier, et un GN au cas sujet pluriel, combinaison incompatible avec une construction personnelle (non-accord en nombre), comme avec une construction impersonnelle (non-accord en cas).

- (d) *As premerains cols i fu mort / andui li frere aneslopas* (*Eneas*, ca 1155, v. 5554-5555)
 'aux premiers coups il y mourut / y moururent les deux frères sur le champ'

Des exemples analogues se rencontrent lorsque le pronom est exprimé : verbe au singulier avec un GN singulier au cas sujet en position postverbale (e) ou préverbale (f), le verbe étant donc accordable avec les deux, mais aussi verbe au pluriel avec un GN pluriel, au cas régime (g) ou au cas sujet (h) :

- (e) *il n'i failloit ne fers ne clos*. (*TroyesYvain*, 1177-1181, v. 751)
 'Il n'y manquait ni fer ni clou / ni fer ni clou n'y manquait.'
 (f) *et por ce voel qu'il ne vos poist, / que se il nule enors m'i croist, / ce vos devroit estre mout bel*. (Ch. de Troyes, *Erec et Enide*, fin 12^e s., v. 5405-5407)
 'Et pour cela je veux qu'il ne vous pèse, car si j'en retire quelque honneur, cela devrait vous être agréable.'
 (g) *En cel pré avoit un rastelier ou il manjoient cent et cinquante toriaus* (*Graal*, p. 195c)
 'il y avait dans ce pré un ratelier où mangeaient cent cinquante taureaux'
 (h) *Il i vont ci vieil prestre et cil viel clop et cil manke* (*Aucassin*, fin 12^e-déb. 13^e s., p. 25)
 'il y va ces vieux prêtres et ces vieux éclopés et ces manchots'

On trouve par ailleurs des cas identiques de non-accord dans des constructions impersonnelles qui ne présentent pas d'ambiguïté quant à l'interprétation du GN, qui, bien que ne pouvant être un sujet, ni grammatical ni logique, se trouve néanmoins au cas sujet (i), ou bien dans des constructions personnelles avec un sujet postverbal au cas régime (j), cette position favorisant très tôt l'extension du cas régime (voir Buridant 2000a : § 48), tendance que l'on peut interpréter comme un mouvement vers la fixation de la relation entre position et assignation de la fonction :

- (i) *mes il n'i ot nus qui de sa maladie nos seust riens dire ne enseigner* (*Graal*, p. 216d)
 'Mais il n'y en eut aucun qui sût nous dire ou nous apprendre quelque chose de sa maladie'
 (j) *Respunt Rollant : « Vencut est le culvert »*. (*Roland*, v. 1394)
 'Roland répond : « le misérable est vaincu ».'

De tels exemples persistent en MF (k-m), et même au 16^e s. (n), bien qu'ils deviennent de plus en plus rares. La question du cas ne se posant plus guère à partir de la fin du 14^e s., c'est sur celle du nombre et sur celle du genre que se concentrent les difficultés :

- (k) *Ils sont venuz deux hommes vers ma mere* (*CentNouvelles*, mi-15^e s., p. 329)
 (l) *Mais il est venue une damoiselle* (*BueilJouvencel2*, 1461, p. 209)
 (m) *Et fut leur conclusion que, [...] ilz sauldroient* [s'élanceraient] *six cens hommes du pays de Franchemont* (*CommynesMémoires2*, fin 15^e s. p. 155)
 (n) *dont ilz sont mors plus de vingt et deux cens soixante mille et seize personnes depuis huit jours*. (*Rabelais, Pantagruel*, 1532, p. 32)

Les exemples de MF, avec l'émergence de la forme plurielle *ils / ilz* du pronom personnel masculin, jusqu'ici indifférenciée au singulier et au pluriel (*il*), a pu conduire à réinterpréter

la construction, y compris pour l'AF. Foulet (³1930 [1919]) considère ainsi que dans ce type de constructions, en AF, *il* est un pronom personnel au pluriel (comme sont au pluriel le verbe et le GN), qui aurait le statut de sujet logique. Restent néanmoins inexpliqués les cas de verbe au singulier, de même que les cas de GN au cas régime. Par ailleurs, selon Buridant (2000a : § 323), *il* serait une sorte d'indice annonçant le sujet logique postposé. Mais cette analyse se heurte au fait que l'on n'observe pas nécessairement d'accord en genre entre ce pronom « annonciateur » et l'élément « annoncé », comme dans l'exemple (l) ci-dessus, ou dans de nombreux exemples d'AF (*mais vos di je qu'il m'avint **une** des plus merveilleuses aventures dou monde, Graal*, p. 209c), dans lesquels on attendrait la forme féminine *ele / elle*, que l'on ne trouve jamais. L'analyse de Dufresne et Dupuis (2008 et 2010), bien que située dans le cadre de la grammaire générative, rejoint en partie les deux précédentes. Le pronom *il* serait ainsi sous-spécifié quant au trait NUM en AF (alors qu'à partir du MF il est spécifié « – pluriel ») : il se verrait donc transmettre le nombre du GN, au cas nominatif. Dans cette perspective, l'exemple (h) ci-dessus correspondrait à un cas d'extraposition. Une telle analyse fait cependant difficulté quand le GN se trouve au cas régime, comme c'est le cas en (g), ce qui ne lui permet pas de déclencher l'accord : il ne peut y avoir extraposition. Il semble difficile de trancher sur la relation qui unit dans ces constructions le sujet – ou les sujets – et le verbe, et il s'agit peut-être là d'un point où le raisonnement moderne, qui aspire à une interprétation univoque, se révèle quelque peu anachronique, l'hypothèse d'une indétermination, et par ailleurs d'une tension entre deux constructions – personnelle et impersonnelle – ne pouvant être exclue.

Si les constructions impersonnelles présentent encore en MF certaines des caractéristiques de l'AF, certaines configurations disparaissent : on ne trouve plus en position préverbale de GN syntaxiquement ambigus (*Cent nex arriva, ce m'est vis, (SteMaureChron-Normandie, 1174, v. 1317)*, alors que l'on trouve encore par ailleurs des objets préverbaux (*Mais meilleur serviteur n'eut point le roy pour ceste année là, CommynesMémoires1, fin 15^e s., p. 71*) de même que des GN antéposés dans des constructions impersonnelles non ambiguës syntaxiquement (*Des jeunes y avoit il assez, id., p. 12*). Malgré la relative liberté syntaxique qui règne encore, la position préverbale est de plus en plus ressentie comme étant celle qui est dédiée à la fonction sujet, et qui donne ses marques au verbe : on évite désormais d'y positionner un constituant susceptible d'une double analyse.

35.5.2 Non-accords lié aux caractéristiques du sujet nominal

35.5.2.1 Les noms collectifs ou quantifiés

En AF, et jusqu'au 16^e s., avec un sujet morphologiquement singulier, mais dénotant une pluralité (*barnage, chevalerie, clergé, gent, lignage, maisnie, ...* ; voir Buridant 2000a : § 307 pour une liste plus détaillée pour l'AF, et § 308-309 pour une étude détaillée de *gent*) le verbe peut être employé au pluriel. Le choix du nombre dépend de la manière dont est appréhendé le nom, soit comme une pluralité d'entités, soit comme une entité globale, la variation s'observant chez un même auteur (a), voire dans une même phrase (b). Le pluriel ne se rencontre plus que sporadiquement au 17^e s. (c) :

(a) *Ad une voiz crient la gent menude (StAlexis, ca 1100, v. 531)*

'D'une seule voiz crient les petites gens'

(vs. : *Ja tute gent ne m'en soüst turner, id. v. 488* 'Le monde entier ne m'en saurait dé-tourner')

- (b) *Tote la gent ist de la vile, / Et furent plus de quatre mile* (BeroulTristan, fin 12^e s., v. 2957-2958)
 ‘Toute la foule sortit de la ville et ils étaient plus de quatre mille’
- (c) *Et le clergié en disoient oraisons et messes moult devotement.* (ArrasMélusine, 1392, p. 261)
- (d) *pour éviter la fureur du peuple, qui cuidoient qu’il fut vray [...]* (VigneullesNouvelles, 1515, p. 82)
- (e) *Et ainsi ce peuple, déçu par l’avènement ignominieux et pauvre du Messi en ont été ses plus cruels ennemis.* (Pascal, Pensées, 1670, p. 738, cité par Fournier 1998 : 25)

L’hésitation sur l’accord du verbe s’observe par ailleurs avec les noms déterminés par certaines locutions quantitatives à base nominale qui se développent à partir du MF ((grand) nombre de, quantité de, la plu(s)part ... : ex. (f-h) ci-dessous), et tient à ce que le figement de ces expressions comme déterminant n’est pas achevé. La tentative de réglementation par Vaugelas, selon laquelle c’est le GN déterminé qui impose son nombre, n’aboutira que partiellement : le pluriel l’emporte bien avec un nom pluriel (j) – bien que le singulier reste possible, encore en FMod (k) –, mais uniquement dans les cas où la locution s’est figée en déterminant. Un exemple tel que celui de Du Bellay (i) n’est plus possible en FMod :

- (f) *Et dit que le plus grant nombre de gens d’armes qu’il veist oncques saillir dudit lieu de Salucet [...] estoient IIJc lances [...]* (RegistreChateletI, 1389, p. 123)
- (g) *mais alloient très souvent deux à deux sur ung cheval, et la pluspart alloient à pié.* (BueilJouvencell, 1461, p. 23)
- (h) *et puis saillist grant nombre de gens du logeiz du conte de Parvanchières, qui y vindrent par la ville.* (BueilJouvencell, p. 195)
- (i) *Tant plus ie le fuy, plus un espais nuage / De pensers orageux me troublent le cerveau.* (Du Bellay, cité par Brunot 1905-1938, t. II : 440)
- (j) *Je pense que la plupart de ces reproches sont sans portée* (SartreLettresI, 1932, p. 111)
- (k) *Je continue de croire, et crois de plus en plus, que la plupart des défauts que l’on entend reprocher continuellement aux domestiques de ce pays, vient surtout de la manière dont on les traite.* (GideCongo, 1926, p. 764)

35.5.2.2 Syntagmes coordonnés ou juxtaposés et verbe au singulier

On peut distinguer deux cas de figure. Dans le premier, le non-accord trouve une explication d’ordre sémantique, tandis que dans le second il répond davantage à des motivations syntaxiques, la ligne de partage entre les deux n’étant cependant pas toujours nette. Attestés depuis les débuts du français, ces cas de non-accord suscitent au 17^e s. de nombreux débats chez les grammairiens (voir Brunot 1905-1938, t. III, 2 : 528-533 et t. IV : 919-921, Fournier 1998 : 27-30), qui se prononcent en faveur de l’accord morpho-syntaxique au pluriel, l’usage restant néanmoins hésitant jusqu’à la fin du siècle, et même parfois encore en FMod.

Dans le premier cas, les syntagmes coordonnés ou juxtaposés sont appréhendés comme une seule unité, ce que que l’on pourrait rapprocher dans une certaine mesure de l’appréhension des noms collectifs. Il peut s’agir de quasi-synonymes (ex. (a, b) ci-dessous), et le cas est fréquent en AF et en MF (voir Buridant 1980b), mais pas nécessairement – la notion de proximité sémantique étant de toute façon graduelle –, la coordination tendant *de facto* à conférer une unité aux syntagmes coordonnés, ce qui justifie l’accord verbal au singulier, accord qui vient renforcer la saisie globalisante. On ne saurait ainsi parler de synonymie, même approchante, dans l’exemple (e) ci-dessous, les référents des deux syntagmes étant néanmoins réunis dans une même unité conceptuelle. L’absence de déterminant devant le

second substantif (b), favorise la saisie globalisante, mais n'est pas une condition nécessaire ((a), (c-d)). L'accord au singulier, qui coexiste tout au long des siècles avec l'accord au pluriel, reste encore bien vivant dans la première moitié du 17^e s., avant que le second ne s'impose progressivement :

- (a) *Tantost la parole et li plez / Remest daus .ii., si s'antresloingnent* (TroyesYvain, v. 4468-4469)
'Aussitôt la parole et le discours [leur parole et leur discours] se terminent et ils s'éloignent l'un de l'autre'
- (b) *car la friandie et lecherie* < gourmandise > *de la jeune chair du jeune homme la fait gloute* < avide > *et jaleuse* (QuinzeJoies, ca 1400, p. 100)
- (c) [...] *tellement que le bruit et l'effroy fut si grant par tout Espagne que toutes les villes, citez et chasteaux apportoint les clefz et venoient faire obeissance au roy de France.* (JehanParis, 1494, p. 9)
- (d) *Mes conceptions et mon jugement ne marche qu'à tastons* (MontaigneEssais, 1592, p. 146)
- (e) *il protesta qu'il ne se laisseroit jamais persuader de gouverner seul tant de grandes provinces, mais qu'il desiroit que le senat et le peuple les partageast avec luy* [...] (CoeffeteauHistoire, 1646, p. 204)

Dans le second cas, le non-accord entre sujet et verbe relève davantage de facteurs syntaxique et discursif, l'accord se réalisant avec le syntagme le plus proche, la dimension sémantique ne semblant pas prévaloir ici, même si, nécessairement, comme on vient de le voir, la coordination ou la juxtaposition de deux syntagmes tend à les construire comme une unité. La position du sujet semble décisive, les cas de non-accord s'observant bien davantage, toutes époques confondues, lorsque le sujet suit le verbe, la relation d'accord entre eux semblant alors moins prégnante, comme cela a été signalé plus haut. L'exemple (g) ci-dessous illustre bien ce phénomène, le sujet postverbal *Aristote et presque tous les philosophes* ne déclenchant pas d'accord pluriel du verbe (*faillily*), tandis que sa reprise pronominale et préverbale au pluriel, *ilz*, entraîne bien l'accord pluriel des verbes (*furent* et *cheurent*) :

- (f) *Mult ben i fiert Oliver e Rollant* (Roland, v. 1413)
'Olivier frappe bien, et Roland aussi'
- (g) *et icy faillily Aristote et presque tous les philosophes, et pour ce ilz furent ingraz a Dieu et cheurent en horribles erreurs* (GersonSermon, 1402, p. 162)
- (h) *A la main senestre estoit le seigneur de Ravastin et messire Jacques de Saint Pol et plusieurs autres* (CommynesMémoires1, p. 28)
- (i) *Reine, sors, a-t-il dit, de ce lieu redoutable, / D'où te bannit ton sexe et ton impiété.* (RacineAthalie, 1691, v. 359-360)

35.5.3 Autres cas de non-accord

35.5.3.1 Non-accord dans les relatives

Jusqu'au 17^e s., la langue garde la possibilité de n'accorder ni en personne ni en nombre le verbe d'une relative avec l'antécédent du pronom relatif, l'accord se faisant avec ce dernier, systématiquement à la 3^e personne du singulier. La règle imposant l'accord avec l'antécédent (*C'était moi qui provoquais ces larmes*, MaletVie, p. 36) sera énoncée par Vaugelas. Cette règle prédomine néanmoins dès les plus anciens textes (a), le non-accord étant marginal. On ne recense dans le corpus examiné (corpus GGHF intégral) que moins d'une trentaine d'occurrences (ex. (b-d) et (e-f)) – exclusion faite des désinences verbales

ambiguës –, un bon tiers se trouvant dans *SorelBerger* (1627), texte qui présente néanmoins une majorité de cas avec accord (d'). La dernière occurrence se trouve dans *FlaubertCorrespondance* (1839) :

- (a) *et je sui li treziemes par desus vos qui doi estre vostre mestres et vostre pastres.* (*Graal*, 224d)
'Et je suis le treizième, au-dessus de vous, qui dois être votre seigneur et votre pasteur'
- (b) « *Saintré, mon ami, yci n'a que vous et moy qui nous puist oïr* » (*SaleSaintré*, 1456, p. 15)
- (c) *Il n'y a que vous qui sçache si vous estes lâche et cruel, ou loyal et devotieux* (*Montaigne-Essais*, 1592, p. 807)
- (d) *c'estoit moy qui faisoit le personnage d'Amarylle* (*SorelBerger*, 1627, p. 162)
- (d') *moy qui sçays mieux conduire des brebis que des soldats.* [...] (*SorelBerger*, p. 337)
- (e) *je te conseille de te plaindre des dents du pauvre roquet, toi qui n'a jamais eu l'esprit de te venger* (*MirabeauLettres*, 1780, p. 108)
- (f) *Oui moi qui a du sentiment oui je ferais mille lieues s'il le fallait pour aller rejoindre le meilleur de mes amis* (*FlaubertCorrespondance*, 1839, p. 6)

A l'inverse, depuis l'AF et jusqu'au 16^e s., lorsque le pronom relatif a pour antécédent un attribut dont le verbe est à 1^{ère} ou 2^e personne, le verbe s'accorde souvent avec le pronom de 1^{ère} ou 2^e personne et non avec l'attribut (3^e pers.), comme en (a, c, d) ci-dessous. L'accord à la 3^e personne se rencontre néanmoins dès le MF (b, e), et il s'impose au 17^e s., même si l'usage reste hésitant (f), encore en FMod (*je suis la personne / celle qui vous a / ai téléphoné hier* ; voir Grevisse 1991 [1936] : § 896c).

- (a) *et se vos ne l'em poez porter je suis cil qui l'emporterai* (*Graal*, p. 166b)
'et si vous ne pouvez l'emporter je suis celui qui l'emportera'
- (b) *or ne vous esmaïez < effrayez >, car ce n'est il pas, ains suis celle qui vous heberga* (*Berinus2*, ca 1370, p. 97)
- (c) *commendez, je suis celle qui accompliray* votre commendement. (*CentNouvelles*, p. 248)
- (d) *Je suis celui qui suis le plus proche et habile à succeder à monseigneur et maistre mon proche parent.* (*LestoileRegistre5*, 1585-1587, p. 172)
- (e) *Je ne suis rien de tout cela, mais je suis celui qui sçait commander à tous ceux-là.* (*MontaigneEssais*, p. 251)
- (f) *puis que je suis celle qui y ay faict la plus grande perte* (*UrféeAstrée*, 1610, p. 429v°)

35.5.3.2 Les constructions attributives en *ce*

Le verbe *être* en construction attributive avec pour sujet le pronom démonstratif *ce* connaît une variation d'accord qui persiste de l'AF au FMod. Alors que l'accord devrait se faire avec *ce*, c'est-à-dire à la 3^e personne du singulier, il se fait couramment avec l'attribut, usage d'ailleurs recommandé par les grammairiens du 17^e s. Comme le souligne Fournier (1998 : § 30), il est probable qu'une confusion s'est installée entre, d'une part la construction *ce suis-je / ce sommes nous* (qui commence à reculer dès le milieu du 14^e s. – voir Marchello-Nizia ²1997a [1979] : 237-238 – et sort de l'usage au 17^e s.), dans laquelle le pronom personnel a la fonction de sujet et *ce* a celle d'attribut, et d'autre part la construction *c'est moi / c'est N*, permettant d'introduire un référent, qui existait à date ancienne, et qui prend par ailleurs le relais de *ce suis-je* (voir Foulet 1935, 1936, Hatcher 1948). La question est celle du nombre du verbe (la personne n'est pas en jeu), singulier ou pluriel, lorsque l'attribut est au pluriel. Deux cas majeurs sont à distinguer. Lorsque *ce* a une valeur anaphorique, l'accord tend à se faire avec le nombre de l'antécédent, indépendamment de celui de

l'attribut ; en revanche lorsque *ce* fonctionne comme cataphore d'une proposition en *que* dans une construction clivée ou pseudo-clivée (comme dans les ex. (c, e, h, i) ci-dessous) le verbe s'accorde facilement avec l'attribut au pluriel, malgré des exceptions (h), et même si en FMod les registres peu soutenus tendent à privilégier le singulier (faisant ainsi preuve, involontairement, d'une plus grande logique morpho-syntaxique). Les exemples ci-dessous illustrent la variation qui traverse la langue de l'AF au FMod :

- (a) *ici agaient tote jor, / ge quit que ce sont lor espies* (*Eneas2*, ca 1155, v. 8816-8817)
'Ici [ils] veillent toute la journée, je crois que ce sont leurs espions'
- (b) *Et ces compaignies de quoi nous voulons parler, c'est des compaignies qui sont teles que [...]* (*BeaumanoirBeauvaisis*, 1283, p. 308)
- (c) *Ainsi ce sont trois personaiges qu'il me fault jouer.* (*BueilJouvencel2*, 1461, p.14)
- (d) *laquelle differance jusque à cy n'a esté entendue, sinon par ceulx qui ont voulu veoir et congnoistre que c'estoit des bonnes sciences et des mauvaises* (*PharesAstrologues*, 1494-1498, p. 5)
- (e) *Où l'on croit que les ames heureuses vivent en toute liberté [...] et que ce sont elles qui font cet echo que nous oyons.* (*MontaigneEssais*, 1592, p. 113)
- (f) *Je songe peu souvent ; et lors c'est des choses fantastiques et des chimeres productes communément de pensées plaisantes [...]* (*MontaigneEssais*, p. 1098)
- (g) *Il se trouva que c'estoient les hamadryades et Lucide* (*SorelBerger*, 1627, p. 225)
- (h) *[...] sans declarer si c'estoit de sa propre main qu'elle se fust tuée, ou bien si c'estoit les gardes du prince qui eussent fait cette execution.* (*CoeffeteauHistoire*, 1646, p. 346)
- (i) *Ce sont tes deux Ritals qui ont fait le coup.* (*IzzoKeops*, 1995, p. 325)
- (j) *Les zonards, c'est des mecs cool.* (*IzzoKeops*, p. 65)

Ce dernier cas constitue donc une exception dans l'évolution de l'accord entre verbe et sujet, qui a consisté, d'une manière générale, à faire prévaloir les règles morpho-syntaxiques sur les considérations sémantiques et discursives.

Références bibliographiques :

Buridant 1980b, 2000a ; Brunot 1905-1938 ; Combettes et Prévost 2017 ; Dufresne et Dupuis 2008, 2010 ; Foulet 1935, 1936, ³1930 [1919] ; Fournier 1998 ; Grevisse 1991 [1936] ; Hatcher 1948 ; Marchello-Nizia ²1997a [1979].

Bernard Combettes (35.3.2, 35.3.3), Christiane Marchello-Nizia (35.1.2, 35.1.3, 35.1.4, 35.1.5, 35.1.6, 35.4), Sophie Prévost (35.1.1, 35.2, 35.3.1, 35.3.5, 35.5) et Magali Rouquier (35.3.4)